



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 31/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
<u>27</u>	27	<u>26</u>	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

Etaient présents : 23

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-29

**REVISION DU PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE
REGIONALE GARONNE ARIEGE**

Par délibération 2025-06-11 du 16 octobre 2025, le Conseil Municipal s'était prononcé dans le cadre de la révision du périmètre de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège sur les 3 points suivants :

- demande d'intégration des parcelles énumérées dans le tableau ci-dessous dans le périmètre de la réserve naturelle Confluence Garonne-Ariège



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/4/26

Besnier
Levrault

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_29-DE

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Identifiant cadastral	Parcelle classée en totalité ou partie	Surface classée SIG (m2)
Pins-Justaret	La Hière	AC	0007	En partie	455
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0008	En partie	292
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0009	En totalité	1491
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0010	En partie	2745
Pins-Justaret	Le Cros	AC	0034	En totalité	5439
Pins-Justaret	Le Sabla	AD	0040	En totalité	4077
Pins-Justaret	Le Sabla	AD	0003	En totalité	14703

- Avis favorable sur le nouveau projet de périmètre de réserve naturelle Confluence Garonne Ariège et sur le projet de réglementation qui il y est proposé d'appliquer
- Demande que l'association « Nature en Occitanie » porte auprès de la Région Occitanie la demande de classement du nouveau projet de RNR Confluence Garonne Ariège

En 2025, en tant que gestionnaire de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, Nature en Occitanie a lancé le travail de concertation pour la modification du périmètre de la réserve pour, à la fois, intégrer de nouveaux fonciers et procéder à des réajustements nécessaires. Suite au dépôt d'un dossier de demande de reclassement de la réserve par Nature en Occitanie le 1^{er} aout 2025, la Région a engagé la procédure de reclassement de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège.

Par arrêté du 24 décembre 2025, la Présidente de la région Occitanie a lancé l'enquête publique relative au projet de réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne Ariège en vue de son reclassement. L'enquête publique s'est déroulée du 10 février 2026 au 12 mars 2026.

Les grands axes de ce projet sont résumés dans la note de synthèse établie par la Région.

Le Conseil est maintenant appelé à :

- Donner son accord pour l'intégration des parcelles listées dans le tableau ci-dessus dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège.
- Donner son accord pour la création de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège, son périmètre et la réglementation qui il y est proposé d'appliquer.

Vu le CGCT,



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_29-DE



Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté DAPHNEE/SBT/2025-34 du 29 décembre 2025 de la Présidente de la région Occitanie portant enquête publique relative au projet de réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne Ariège en vue de son reclassement

Vu le projet détaillé mis à l'enquête publique,

Vu la demande de la région,

Considérant l'intérêt que représente la RNR Confluence pour la commune,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

DONNE SON ACCORD pour l'intégration des parcelles listées dans le tableau ci-dessus dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège.

DONNE SON ACCORD pour la création de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège, son périmètre et la réglementation qui il y est proposé d'appliquer.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

